

Conseil Municipal du 27 février 2023

à

N°ordre 48  
N° identifiant 2023-0051

**Titre** Convention entre la ville de Poitiers et l'association EgArt pour l'organisation de l'exposition au Miroir

Rapporteur(s) M. Charles REVERCHON-BILLOT  
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance

**PJ.** Convention d'exposition entre la ville de Poitiers et EgArt

Membres en exercice 52  
Quorum 27

Présents	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b> M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD <b>Adjoint</b> M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT <b>Conseillers municipaux</b></p>
----------	----	---

Absents	8	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain CLAEYS - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Lucile VALLET <b>Conseillers municipaux</b></p>
---------	---	---

Mandats	3	<p><b>Mandants</b> M. Aloïs GABORIT Mme Solange LAOUDJAMAÏ Mme Agnès DIONÉ</p>	<p><b>Mandataires</b> M. Charles REVERCHON-BILLOT M. Anthony BROTTIER Mme Claude THIBAUT</p>
---------	---	--	--

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement et rayonnement local
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Culture - Patrimoine
------------------	---

Dans le cadre de sa programmation d'exposition 2023, la *Galerie du Miroir* organise une exposition sur le thème de l'art brut, des arts singuliers et outsiders. L'exposition présentera des œuvres d'artistes vivants, œuvrant dans ce champ spécifique, ainsi que des documents historiques retraçant l'histoire de ces pratiques et créations artistiques.

La *Galerie du Miroir* de Poitiers confie à l'association *EgArt* (Pour un égal accès à l'art), association accompagnant des artistes de ce champ de l'art, le commissariat de l'exposition, comprenant l'écriture du scénario, le prêt d'œuvres et de documents, ainsi que l'accès à son réseau professionnel, pour un montant forfaitaire de 19 900 €.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du commissariat confié à *EgArt* pour la conception et la réalisation de l'exposition d'une exposition sur l'art brut et les arts *outsiders* co-organisée avec la *Galerie du Miroir* du 27 avril au 31 août 2023 à Poitiers.

La Ville (la galerie d'exposition du Miroir) prend en charge l'organisation de l'ensemble de l'événement :

- la direction artistique et la coordination
- la conception scénographique, sa réalisation, la régie technique, le montage et le démontage de l'ensemble de l'exposition
- l'accueil du public, la médiation, la surveillance des œuvres
- l'organisation du vernissage
- la communication coordonnée par la Direction communication de la Ville de Poitiers avant, pendant et après l'exposition
- le transport des œuvres aller et retour.
- l'organisation d'un temps convivial de clôture de l'exposition.

*EgArt* garantit :

- le prêt des œuvres des artistes soutenus par *EgArt*, en concertation avec le directeur de la *Galerie du Miroir*
- la conception et l'écriture du scénario narratif. Ce scénario fera l'objet d'échanges avec le directeur de la *Galerie du Miroir* qui le validera
- l'écriture des textes pour le public
- la participation à la communication par l'aide à la production de textes, la fourniture de visuels des artistes soutenus par *EgArt*, et le relais de la communication faite par la Ville, via son fichier, ses pages *Facebook*, *Instagram* et *LinkedIn*
- sa participation à l'accrochage qui sera réalisé par les équipes du Miroir
- l'organisation d'une conférence en parallèle de l'exposition : recherche et invitations des conférenciers.ères intervenants.es, définition du sujet de fonds en accord avec la *Galerie du Miroir*, la coordination logistique de l'événement.

**EgArt** s'engage dans le cadre de son commissariat à :

- proposer des œuvres et des documents, notamment historiques (objets, imprimés et audiovisuels) et en faciliter le prêt par la sollicitation de son réseau de partenaires. À charge de la galerie du Miroir de mettre en place les modalités pratiques du prêt
- coordonner les relations entre la Galerie du Miroir et les artistes soutenus par *EgArt*, pour le choix des œuvres
- à prendre en charge les déplacements et accueil des artistes et des personnes assurant le commissariat
- les artistes d'*EgArt*, prêteurs, reconnaissent avoir donné leur accord à *EgArt* pour la représentation et la mise à disposition de leurs œuvres à la Galerie du Miroir et autorisent leur enlèvement par les services de la Ville de Poitiers à une date qui sera établie d'un commun accord.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

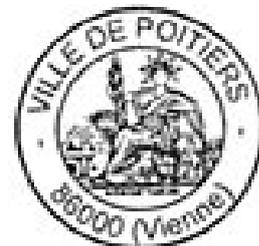
- de donner votre accord sur cette convention
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe et tout autre document à intervenir à ce sujet
- d'imputer la dépense correspondante, soit 19 900 € TTC à l'article 6228 du budget Principal.

POUR	44	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

La Maire,

Mme Léonore  
MONCOND'HUY

Le Secrétaire,



**RESULTAT DU VOTE**

Adopté

Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-171281-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	8.9	Culture	